

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS VIBRATION

« MONOPOLY »

CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 - Organisation et participation

Dans le cadre du Règlement, les présentes Conditions Particulières s'ajoutent et précisent les Conditions Générales. En cas de contradiction entre les deux, les Conditions Particulières prévalent.

Le Jeu-Concours est organisé :

- par la Radio VIBRATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 151 623 Euros, dont le siège social est situé 7 rue du Colombier 45000 ORLEANS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 344 817 291 ;
- du samedi 03 octobre 2020 au vendredi 09 octobre 2020, inclus.

La Période d'Abstention concernant ce Jeu-Concours est de six (6) mois.

ARTICLE 2 - Mécanisme du Jeu-Concours

Le Jeu débute à compter du moment où la Radio invite les auditeurs à s'inscrire :

- en suivant les instructions sur le Site Internet de la Radio (www.vibration.fr) ;
- par SMS, en envoyant le code « MONOPOLY » au 7 14 15. La participation par SMS n'est valide qu'à la réception d'un SMS en retour, accusant réception et prenant en compte le SMS de participation.

Il est possible pour chaque Participant de cumuler une participation par SMS et une participation via le Site Internet de la Radio.

Il sera demandé aux Participants de renseigner notamment les informations suivantes : prénom, date de naissance, code postal et numéro de téléphone. Seuls les Participants ayant correctement renseigné les champs demandés pourront participer au tirage au sort.

Avec l'accord préalable du Participant, ses données personnelles pourront être transmises aux partenaires des jeux dans un but d'exploitation commerciale et de démarchage.

Du lundi au vendredi, pendant la période de Jeu-Concours, la Radio choisit au hasard des Participants entre 6 heures et 20 heures.

Les personnes sélectionnées pourront être appelées en direct par téléphone. Dans ce cas, si un Participant choisi au hasard ne répond pas au téléphone, un autre sera désigné, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un Participant réponde au téléphone (ci-après désigné(s) le(s) « Gagnant(s) »).

Lorsqu'un Participant passe à l'antenne, un pion virtuel est déplacé sur un plateau de jeu comprenant quarante cases, chaque case désignant une Dotation (voir Article 3 - « Dotations »). Le plateau de jeu sera disponible sur le site de la radio (www.vibration.fr).

Un dé virtuel sera lancé par les animateurs de la Radio et le pion virtuel sera déplacé sur la case ainsi désignée. Le Participant remporte la Dotation correspondant à la case sur laquelle le pion s'est arrêté.

ARTICLE 3 - Dotation

Du lundi 05 octobre 2020 au vendredi 09 octobre 2020, les Participants auront l'occasion de remporter l'une des Dotations suivantes :

- Un chèque cadeau multi-enseignes d'une valeur de cent euros (100€) [11 lots disponibles] ;
- Une carte cadeau valable au Super U de Bonny sur Loire, d'une valeur de cent-cinquante euros (150€) [1 lot disponible] ;
- Une pièce en or d'une valeur estimée à cent soixante-quinze euros (175€) [2 lots disponibles] ;
- Un forfait débutant de trois mois valables au Golf de Limère ou au Golf de Donnery, donnant accès

illimité au parcours + un cours, selon disponibilité,

pour une valeur totale du lot estimée à trois-cents euros (300€), TTC [2 lots disponibles] ;

- **Un lot comprenant une Smartbox « Escapade Délicieuse » valable pour 2 personnes, formule « 1 nuit + 1 petit-déjeuner + 1 dîner » ainsi que le prêt d'un véhicule pour le week-end (2 jours),** la société Automart 45 (le loueur) fixant une distance maximale d'utilisation gratuite du véhicule à 600km, au-delà de laquelle le Gagnant devra verser la somme de cinquante centimes d'euro (0,50) par kilomètre parcouru.
Le prêt de véhicule se fera notamment sous réserve des conditions d'assurance et de validité de permis de conduire requises par le loueur (Automart 45).
Pour une valeur totale du lot estimée à trois-cents onze euros et quatre-vingt-dix centimes (311,90€), TTC [1 lot disponible] ;
- **Un lot de 4 billets adultes une journées valables dans le Center Parcs des Hauts de Bruyère,** pour une valeur du lot estimée à cent-soixante euros (160€), TTC [1 lot disponible] ;
- **Un lot de 2 billets adultes une journées valables dans le Center Parcs des Hauts de Bruyère + un bon cadeau accès Balnéo au Spa Deep Nature,** comprenant l'accès au Spa Deep Nature de 2h, avec bassin extérieur, sauna et hammam, disponible jusqu'au 31 mars 2021, sous réserve de disponibilité, pour une valeur totale du lot de deux-cent soixante euros (260€), TTC [1 lot disponible] ;
- **Un séjour en cottage (deux jours et une nuit) pour 4 personnes au Center Parcs des Hauts de Bruyère ; comprenant :**
 - La mise à disposition d'un cottage Premium équipé pour 4 personnes (2 chambres, draps et couettes fournis, salle de bain, cuisine, vaisselle, lave-vaisselle, mobilier pour bébé, TV, ménage en fin de séjour excepté le coin cuisine) ;
 - L'accès à l'Aquamundo ;
Le séjour est disponible jusqu'au 08 mars 2021, hors vacances scolaires, ponts et jours fériés, en fonction des disponibilités allouées à cette offre, soit en week-end (du vendredi 15h au lundi 10h), soit en midweek (du lundi 15h au vendredi 10h, créneau à choisir),
Ce séjour, non cessible, non rétroactif et non cumulable avec d'autres réductions ou promotions sera enregistré uniquement hors vacances scolaires et périodes spéciales, ponts, fériés et ne pourra en aucun cas être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations ni même vendu. Aucune demande de réservation par téléphone ou fax ne sera prise en compte. La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée en fonction des disponibilités allouées à cette offre ;
pour une valeur totale du lot de six-cents cinquante euros (650€), TTC [1 lot disponible] ;

Les valeurs indiquées pour les Dotations correspondent aux prix publics couramment pratiqués ou estimés en France à la date de lancement du Jeu-Concours. Elles sont données à titre de simple indication et sont susceptibles de variations.

Dans le cas où une Dotation est acquise par la Société Organisatrice auprès d'un tiers, il revient aux Gagnants de se rapprocher des Fournisseurs pour bénéficier de détails supplémentaires concernant la Dotation et les conditions qui s'appliquent à sa consommation ou son utilisation.

Les Dotations ne sont ni cessibles, ni cumulables, ni reportables, ni modifiables, ni remboursables et ne permettent pas l'accumulation de points de fidélité ou équivalents. Elles ne pourraient pas être consommées en remplacement d'un bien ou service déjà réservé par le Gagnant par ailleurs auprès d'un même Fournisseur.

Les Dotations sont soumises aux conditions générales des Fournisseurs.